

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 2 septembre 2025 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Céline Jutras
Louis Véronneau
Jean-Daniel Scheurer
Catherine Milette
François Tessier

Est absent le conseiller Pierre Grandmont.

Madame la directrice générale Annick Vincent est aussi présente.

- 25-09-193 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

- 25-09-194 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 4 août 2025**
Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025.

ADOPTÉE

- 25-09-195 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 août 2025**
Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2025.

ADOPTÉE

Compte rendu divers dossier et/ou comité
Chacun des membres du Conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

- 25-09-196 Approbation des comptes à payer**
Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS D'AOÛT 2025

Bell Mobilité	Cellulaire voirie août 2025	51,11 \$
Cooptel	Téléphone & internet bureau municipal	159,75 \$
Cooptel	Téléphone & internet chalet des loisirs	102,19 \$
Cooptel	Téléphone & internet station de pompage	96,44 \$

Desjardins Assurances	Assurances collectives	708,91 \$
Desjardins Assurances	RREMQ - Régime de retraite	1 080,68 \$
Hydro-Québec	Bureau municipal	142,70 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	305,49 \$
Hydro-Québec	Garage municipal	67,10 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues	151,53 \$
Hydro-Québec	Secondaire bureau	159,30 \$
Revenu Canada	Remises gouv. Fédérale	1 753,42 \$
Revenu Québec	Remises gouv. Provinciale	4 610,43 \$
Visa	Licences mensuelles antivirus, Produits ménagers, Publipostage, etc.	217,13 \$
Total		9 606,18 \$

SALAIRES AOÛT 2025

Employés	10 139,65 \$
Élus	2 862,47 \$
Total	13 002,12 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE DE SEPTEMBRE 2025

Accomodeur	Essence voirie août 2025	230,00 \$
ADN	Alertes municipales juillet 2025	72,32 \$
Communication		
Agritex	Réparation tracteur John Deere	1 416,87 \$
Aquatech	Opérateurs station de pompage	212,70 \$
Benoit Yergeau	Achat serrure pour la porte de l'entrepôt et balayeuse bureau	201,19 \$
BPN	Location toilette chimique juillet 2025	198,91 \$
Environnement		
Buropro	Fournitures de bureau, Contrat	239,46 \$
Citation	mensuel impressions noir et couleur	
Eurofin	Analyse d'eau potable réseau 6e	134,87 \$
Environex	Rang	
Eurofin	Analyse d'eau potable réseau St-Pie	2 025,28 \$
Environex		
Eurofin	CRÉDIT analyse d'eau potable réseau St-Pie	(862,31 \$)
Environex		
FQM	Avenant - Surprime pour jeux gonflables	158,05 \$
Assurances		
Gaudreau	Transport matières organiques	551,13 \$
environnement		
Gestim	Services d'inspection en bâtiments	2 837,01 \$
Infotech	Module T4R1 avec activation, Contrat d'entretien et soutien des applications	1 212,63 \$
Michel Daviault	Achat d'une valve solénoïde	253,17 \$
MRC	Quote-part, Traitement des déchets	6 064,44 \$
Drummond	juillet	
Pluritec	Réunion de démarrage et études dossier ponceau rang du Bord-de- l'Eau	18 510,98 \$

R.A.R.C.	Purge réseau du 6e rang	68,64 \$
R.G.M.R.	Collecte des matières résiduelles, août 2025	2 430,61 \$
Smith Asphalte	Pavage manuel rang St-Antoine et autres rangs municipaux	11 801,41 \$
Total		47 757,36 \$
Grand total		70 365,66 \$

ADOPTÉE

25-09-197 Autorisation de signature - Addenda entente intermunicipale de gestion relativement à la portion du rang Saint-Antoine se situant entre le 13e rang de Saint-Pie-de-Guire et le rang Saint-Henri

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer
l'addenda de l'entente intermunicipale de gestion relative à la
portion du rang Saint-Antoine se situant entre le 13^e rang de
Saint-Pie-de-Guire et le rang Saint-Henri.

ADOPTÉE

25-09-198 Correction de la résolution 21-09-153 - Salaire personnel électoral

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPORTER la correction suivante à la résolution 21-09-153
c'est-à-dire que la résolution aurait dû se lire ainsi :

21-09-153 Salaire personnel électoral

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau
Appuyé par le conseiller Frédéric Tremblay
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE le taux horaire du personnel électoral autre que la
présidente et secrétaire d'élection ainsi que les employés
municipaux, à compter de l'élection générale 2021 est
établi à 18,90 \$ pour chaque heure où il exerce ses
fonctions;
QU'une indemnité pour le personnel électoral de réserve
soit établie à 3h de salaire payé au taux établi pour le
personnel électoral.

ADOPTÉE

25-09-199 Autorisation à la directrice générale à octroyer les contrats dans le cadre du programme PRIMA et à signer tout document relatif à ces derniers

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la directrice générale à octroyer les divers
contrats dans le cadre du programme PRIMA et à signer tous
les documents relatifs à ces derniers.

ADOPTÉE

25-09-200 Autorisation à PLURITEC pour le dépôt des demandes d'aide financière PAVL PIIRL - Resurfacement du rang Saint-Antoine et remplacement de ponceau du rang du Bord-de-l'Eau

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER PLURITEC à effectuer le dépôt des demandes d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement - sécurisation pour des travaux en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

ADOPTÉE

25-09-201 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement - sécurisation (PAVL) pour des travaux de réfection du ponceau endommagé situé sous le rang du Bord-de-l'Eau en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU que le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la chargée de projet de la Municipalité, madame Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D' AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Vincent, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

25-09-202 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement - sécurisation (PAVL) pour des

travaux de pavage du rang Saint-Antoine en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU que le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la chargée de projet de la Municipalité, madame Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D' AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Vincent, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

25-09-203 Autorisation de signature d'entente intermunicipale concernant l'application de la réglementation provinciale en matière de ponceau (MRC Drummond)

CONSIDÉRANT que le Décret 1596-2021 du 15 décembre 2021 relatif au *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (ci-après nommé *Régime transitoire*) a préséance sur certaines dispositions relatives aux ponceaux du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques*

et sur des ouvrages de protection contre les inondations découlant du cadre réglementaire modernisé adopté le 11 juin 2025 (ci-après nommé *Régime permanent*), et dont l'entrée en vigueur est prévue ultérieurement.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Régime transitoire* et du cadre réglementaire modernisé, les municipalités ont désormais la responsabilité d'appliquer les dispositions réglementaires relatives aux ponceaux et traverses de cours d'eau sous leur compétence;

CONSIDÉRANT que les gestionnaires de cours d'eau de la MRC de Drummond possèdent déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux;

CONSIDÉRANT que la MRC et la Municipalité de de Saint-Pie-de-Guire, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale pour l'application de la réglementation provinciale relative aux ponceaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer
l'entente intermunicipale concernant l'application de la
réglementation provinciale en matière de ponceaux.

ADOPTÉE

25-09-204 Mandat - Marc-Antoine Côté de Service Conseil en Urbanisme (SCU) - Règlement sur l'occupation et l'entretien de bâtiment

ATTENDU que le règlement sur l'occupation et l'entretien de bâtiment vise à permettre aux municipalités de pouvoir contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire et forcer les propriétaires de bâtiment à entretenir leur propriété ;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités du Québec doivent, avant la date limite fixée par la loi, soit le 1er avril 2026 avoir adopté un règlement sur l'occupation et l'entretien de bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER Marc-Antoine Côté, urbaniste de Service
Conseil en Urbanisme (SCU) à rédiger le règlement sur
l'occupation et l'entretien de bâtiment.

ADOPTÉE

25-09-205 Demande de remboursement activités sportives 2025 - Chloé Lizotte pour Victoria et Émy-Jade Martin (200\$)

ATTENDU le règlement N° 24-733 programme d'aide financière aux activités sportives pour les jeunes de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire ayant moins de 18 ans ;

ATTENDU la conformité des formulaires de demande de remboursement 24-733-15 (2025), 24-733-16 (2025) reçus en date du 25 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu par les conseillers présents
D'AUTORISER le remboursement de l'aide financière pour un
montant total de 200 \$ à Chloé Lizotte pour Victoria et Émy-
Jade Martin.

ADOPTÉE

25-09-206 Demande d'autorisation de lancement de fusées miniatures et hautes en puissance

ATTENDU que le Club québécois de fuséonautique désire faire le lancement de fusées miniatures et de haute puissance samedi le 18 octobre et dimanche le 19 octobre 2025 ;

ATTENDU qu'en cas de mauvais temps le lancement de fusées miniatures sera remis au samedi 25 octobre et dimanche 26 octobre 2025 ;

ATTENDU que le Club québécois de fuséonautique a fourni avec sa demande, le plan de la localisation de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le Club québécois de fuséonautique à faire le lancement de fusées miniatures et de haute puissance le samedi le 18 octobre et dimanche le 19 octobre 2025 ou, en cas de mauvais temps, 25 octobre et dimanche 26 octobre 2025 conditionnel à ce que le club de fuséonautique obtienne l'autorisation des différents gouvernements ainsi qu'une assurance en règle ;

QUE le Club de fuséonautique s'engage à fournir à la Municipalité le certificat d'assurance et les autorisations gouvernementales, avant la tenue de l'événement ;

D'AUTORISER les représentants du Club québécois de fuséonautique à restreindre et à contrôler l'accès à la partie du chemin où ils prévoient tenir leurs lancements.

ADOPTÉE

25-09-207 Adoption du projet de résolution de la FQM - Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

ATTENDU la réception du projet de résolution de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada;

ATTENDU que la FQM demande aux municipalités d'adopter leur projet de résolution en appui aux recommandations émises ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le projet de résolution relatif à la consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

25-09-208 Levée de l'Assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h01.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux
postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 25-09-196,
25-09-198, 25-09-199, 25-09-200, 25-09-203, 25-09-204, 25-09-205.

Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire